Réponse de l'UNIDEN à la consultation relative à la proposition de mise à jour des règles du mécanisme de capacité

Propos Liminaires :

Les annonces d'EDF sur sa gestion de productible viennent fragiliser la sécurité d'approvisionnement du réseau pour cet hiver. Les sociétés électro-intensives industrielles représentées par l'UNIDEN supportent un risque économique par la décorrélation du produit Français vis-à-vis des marchés Européens mais également technique dans le cas où le délestage serait activé.
L'UNIDEN salue la volonté de RTE de faciliter l'entrée de nouvelles capacités mais craint que sans un soutien financier fort, les nouveaux volumes disponibles ne participent pas au maintien du réseau.

Suppression des frais de rééquilibrage à la hausse pour les années de livraison 2020 et 2021

Pas de remarque. Favorable si la mesure porte uniquement sur un rééquilibrage à la hausse.

Suppression des frais pour certification tardive de nouveaux sites d'effacement en cours d'année pour 2020 et 2021

Pas de remarque. Favorable

Simplification des mesures du partage du niveau de capacité certifié et effectif en cas d'entrée/sortie d'OA

Pas de remarque. Favorable

Déclaration des pré-estimations d'obligation

Le parc de l'opérateur dominant est plus que pondérant dans l'équilibre du système.
Les informations publiées sur REMIT doivent donc faire l'objet d'une surveillance particulière.

Les informations communiquées par RTE envoient des signaux forts aux acteurs de marché notamment pendant les périodes de mise aux enchères.
Si la capacité est mise à jour régulièrement, cela n'est encore le cas de l'obligation. La communication fait donc apparaitre un déséquilibre qui pourrait finalement être inférieur à ce qui est actuellement envisagé.

La prise en compte des actions de maitrise d'énergie peuvent par exemple être réévaluées à la hausse compte tenu de l'extension des dispositifs d'aide au pilotage tout comme les trajectoires de consommations qui ne prenaient pas en compte l'effet COVID 19.

L'UNIDEN appel à une mise à jour régulière et proactive des informations pouvant influer sur l'équilibre du réseau.

Sessions de marché organisé du mécanisme de capacité (hors cadre règlementaire

Le rythme des enchères de capacité est construit pour donner le plus de visibilité en amont aux actifs de production et ce jusqu'à 4 ans avant l'année de livraison voir jusqu'à 7 ans pour le cas des appels d'offre long terme.
La situation actuelle démontre que des enchères sont également nécessaires en cours d'année et à posteriori afin d'équilibrer son portefeuille voir de couvrir un risque qui n'était pas initialement planifié.
La liquidité du marché reste essentiellement dans les mains de l'acteur dominant (sa baisse de capacité pousse les pouvoirs publics à modifier le programme initial). Elle ne dépend donc pas du nombre d'enchères mais plutôt du volume que ce dernier est prêt à proposer.
La première enchère portant sur l'année de livraison 2022 a ainsi vu son volume augmenter via une augmentation du volume de demande (+2GW) plus importante que ce celui de l'offre (+1,4GW) alors que le nombre d'enchère est plus élevé qu'en 2020 et que sa capacité et son obligation devraient diminuer.
Dans l'architecture actuellement proposée, le nombre d'enchère a peu d'impact sur la formation du prix.

Point de vigilance

Les évènements actuels, notamment sur la disponibilité du parc nucléaire à l'hiver 2020-2021, montrent les limites du mécanisme de capacité, dans sa forme actuelle, pour assurer la sécurité d'approvisionnement du réseau électrique français.
Les réflexions menées ou à mener suite au retour d'expérience lancé par RTE montrent les fragilités du mécanisme ainsi qu'un rapport « coût bénéfice » questionnable notamment quand on le compare à d'autres mécanismes européens existants.
Dans ces conditions**, l'UNIDEN appelle à prolonger l'étude de fond sur l'architecture** de ce mécanisme dont le coût pour les consommateurs français est très important (environ 2 milliards d'euros).